



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2021 - 022  
Séance du 19 mars 2021

**Demande de subvention à la Région Hauts-de-France - Programme Régional de Formation « Se former dans l'Enseignement Supérieur 2021-2022 » et autorisation de conventionnement**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés*  
*Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 35*

*Nombre de membres présents (en visioconférence et physiquement) : 25*

*Nombre de membres représentés : 1*

*Nombre de vote pour : 26*

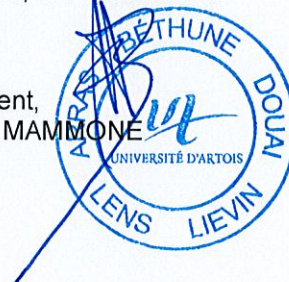
*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions :*

La demande de subvention et autorisation de subvention à la Région Hauts-de-France - Programme Régional de Formation « Se former dans l'Enseignement Supérieur 2021-2022 » telle que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvée.

Fait à Arras, le 19 mars 2021

Le Président,  
Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

[www.univ-artois.fr](http://www.univ-artois.fr)

## Demande de subvention au Conseil Régional

### Appel à projets 2021/2022

#### « Se former dans l'enseignement supérieur »

Le projet « Se former dans l'enseignement supérieur » a pour objectif de sortir durablement les demandeurs d'emploi du chômage structurel, résultant soit d'un déficit de compétences ou d'une inadéquation de ces dernières au regard de celles demandées sur le territoire. Dans cette perspective, la Région a ciblé différents domaines où les recrutements restent difficiles. La réponse de l'Université d'Artois à ce défi repose sur quelques axes stratégiques qui la différencient peu ou prou des autres établissements :

- Un établissement de proximité : Dite de taille humaine, notre Université intègre des publics demandeurs d'emploi au sein de formations à publics mixtes (formations initiales, continues de type contrat de professionnalisation ou apprentissage), dans le but de favoriser la complémentarité, la coopération et le co-working entre générations ou compétences initiales. Bien entendu, les publics demandeurs d'emploi bénéficient d'un suivi administratif particulier, qui intègre les aspects financiers inhérents à leur retour en formation, mais également des aspects liés à leur employabilité (ateliers de rédaction des CV et LM, réflexion sur les compétences acquises, manière de les valoriser, etc.).
- Un effort particulier vers la sensibilisation aux soft skills : Hier encore, le diplôme permettait assez systématiquement aux titulaires de trouver un emploi. Aujourd'hui, il leur permet d'en chercher un. Autrement dit, le diplôme tend de plus en plus à devenir une condition nécessaire mais non suffisante à l'intégration sur le marché du travail. Dans cette perspective, bon nombre de formations développent des ateliers de développement des compétences comportementales ou attitudeles. Ces ateliers permettent une (re)prise de confiance en soi, véritable condition de réussite à la fois académique et professionnelle.
- Une volonté de faire figure de passerelle vers l'enseignement supérieur : Depuis plusieurs années, une réforme profonde du DAEU a été mise en œuvre (création du PACCT, annualisation du dispositif, enseignement à distance et en blended, formation des personnes sous main de justice en coopération avec l'UPIR, demain la professionnalisation) dans la perspective de former en plus grand nombre et plus efficacement des jeunes ayant quitté de manière précoce l'enseignement secondaire.

L'incidence de la crise sanitaire a accéléré quelque peu le processus de migration des enseignements à distance, déjà engagé, voire finalisé, pour certains diplômes. Ainsi, à l'instar du DAEU qui a été l'un des premiers diplômes de notre établissement à être accessible 100 % à distance, de nombreuses formations ont été et seront encore dans le futur, dispensées à distance, selon deux modalités complémentaires :

- Enseignement à distance synchrone, via la plateforme zoom
- Enseignement à distance asynchrone, via l'accès à une plateforme d'Environnement de Numérique de Travail (ENT), qui permet aux apprenants de télécharger un ensemble de documents pédagogiques scénarisés en apprentissage par problème (APP).

Ainsi, tout au long de l'année 2020, l'Université d'Artois s'est attachée à poursuivre les formations en privilégiant, dans le cadre des enseignements à distance synchrones, les aspects logistiques, méthodologiques et sociaux des enseignements. Autrement dit, l'Environnement Numérique de Travail permet une forme d'autonomisation du stagiaire, tandis que les séances de travail à distance synchrones permettent d'« humaniser », socialiser les apprentissages et d'assurer un accompagnement des stagiaires d'une qualité équivalente au présentiel.

Ce parti-pris pédagogique a d'ores et déjà fait ses preuves. En effet, dans le cadre du bilan CESU 2019-2020, nous nous sommes enorgueillis de vous présenter un taux de décrochage pour le moins faible dans le cadre du Volet 1 ainsi que dans celui du Volet 2. Ainsi, les mesures mises en place nous ont permis de diminuer le taux de décrochage en DAEU (variable Absent à la Validation) de 23 en 2018-2019 à 14 % pour l'année 2019-2020. Ces résultats ne sont que le fruit des dispositifs originaux que nous avons mis en place, en collaboration avec le Service d'Innovation Pédagogique de l'Université (SUP Artois) pour pallier le déficit d'enseignement présentiel.

Autre changement notable depuis l'an passé : notre effort inédit en termes de communication. Comme explicité dans l'introduction bilan CESU 2019-2020, des spots TV ont été diffusés sur France 3, sur réseaux sociaux, faisant la promotion de la Formation Continue à l'Université d'Artois et notamment le DAEU, la reprise d'études, la VAE et l'alternance. Cette campagne a par ailleurs été déclinée à la radio, au cinéma ainsi que sur les affiches et mobiliers urbains dans les villes d'Arras, Béthune, Lens, Liévin, Douai et leurs périphéries.

Montant global du projet : 1 371 449,51 €

**Montant demandé de la subvention à la Région : 865 331€**